

Goffman au XIX^e siècle : institutions, policiers en tenue et ordres sociaux à Paris

Cet article se propose d'examiner l'intérêt de la démarche interactionniste, inspirée des travaux d'Erving Goffman, dans le cadre de la recherche historique. Une telle importation n'est pas sans poser un certain nombre de risques (anachronisme, sources), qui sont discutés ici. L'exemple des policiers en tenue de la seconde moitié du XIX^e siècle parisien permet d'illustrer les manières de faire mises en œuvre et de suggérer quelques résultats possibles. A travers cet exemple, loin de s'opposer, institution et société apparaissent notamment pris dans de permanentes négociations, parfois inégalitaires. Le détour par l'histoire invite enfin à s'interroger en retour sur l'historicité de ces interactions, qui n'apparaissent ni figées, ni creuses.

L'étude des institutions n'est pas un domaine neuf de l'historiographie. Comme le rappelle un article célèbre de Jacques Revel, elle est même, dès les prémices d'une histoire elle-même institutionnalisée, l'un de ses premiers objets (Revel, 2006). Cela ne signifie pas que les manières de l'aborder restent les mêmes. Elles évoluent au contraire, de façon non linéaire, au gré des contextes historiographiques, scientifiques et plus généralement sociaux. Après avoir tendu à identifier les institutions avec les sociétés qu'elles organisent, les chercheurs ont ainsi, dans les années 1970, commencé à séparer, voire opposer, le travail de contrainte des institutions¹ à ce qui était perçu comme une vigueur du corps social. Au début des années 1990, tirant acte des basculements historiographiques récents, Jacques Revel invitait alors à une autre lecture des rapports entre institution et société, faite de moments de tensions et de stabilités, de contraintes et d'intérêts partagés, de métissages et de négociations.

Quinze ans plus tard, il semble pourtant que, en France du moins, ces propositions ont été assez peu suivies. Sur un plan théorique, elles ont été portées par Bernard Lepetit ou, plus tard, par Paul Ricoeur (Lepetit, 1995; Ricoeur, 2000). Quant aux travaux empiriques, hormis l'étude de Sabina Loriga déjà présentée en 1993 comme exemplaire ou certaines des recherches en socio-histoire, peu ont directement été mis en pratique selon ces perspectives et les manières de faire qu'elles sous-tendaient (Loriga, 1991; Noiriél, 2001)².

Cet article voudrait proposer un des exemples possibles d'une telle mise en perspective, à partir du cas parisien précis des policiers en tenue. Il implique également un recours aux travaux d'Erving Goffman, différent de celui qui a été longtemps retenu parmi les historiens français³. Il faut préciser d'emblée que cet usage ne correspond pas à une quelconque « mode » ou « posture », mais qu'il est bien imposé par l'objet, la période et les problématiques que nous lui avons apportées.

Une nouvelle relation police-société inscrite dans la durée

En 1854, Napoléon III, à peine installé, importe le modèle londonien de police métropolitaine fondé sur la visibilité, la proximité et le mouvement, l'appliquant très directement à la capitale française⁴. L'organisation

1. Au sens ici classique d'une organisation productrice de normes et/ou capable de les imposer. Sur les trois niveaux de définitions de l'institution, voir Balandier, 1974.

2. Dans de nombreux travaux, l'étude des institutions s'est peut-être plus repliée sur l'analyse, au demeurant essentielle, de leurs mécanismes internes ou des groupes sociaux qui les composent.

3. Ce recours est notamment présenté dans l'article précité de Jacques Revel.

4. Pour un exposé plus détaillé sur les éléments présentés ci-dessous, nous nous permettons de renvoyer à notre travail de thèse (Deluermoz, 2006).

des différentes forces de l'ordre à Paris est compliquée, et il existe déjà, depuis 1829, une police visible chargée de faire des patrouilles dans la capitale. Toutefois, les effectifs de ces premiers sergents de ville demeurent restreints et ils concentrent peu à peu sur eux un ensemble de stéréotypes négatifs qui se renforce à chaque émeute et révolutions du premier XIX^e siècle. Cumulant les images noires de la police parisienne, les sergents de ville apparaissent ainsi comme des espions, des agents troubles, à la fois hommes de l'ordre et malfaiteurs, et comme des brutes sauvages et sanguinaires⁵. Ce système de représentations connaît un pic après la révolution de 1848, que la mise à mal de la Seconde République dès 1849 ne fait qu'aiguïser. En 1854, Napoléon III ne peut donc recourir à eux. Pourtant, après le coup d'Etat et une première phase de répression, il doit alors montrer sa capacité à maintenir un ordre « normal » et « juste » (aux yeux de la population), particulièrement dans ce lieu hautement symbolique et réactif qu'est la capitale française. Or, la présence d'une police visible, qui signifie également une police « transparente » et « offerte au regard » est désormais nécessaire pour cela. C'est dans cette perspective que le Second Empire se tourne vers le « modèle anglais ». A vrai dire, ce modèle est connu depuis longtemps en France, des réformateurs comme d'un public éclairé, et ce transfert s'inscrit aussi dans un temps plus long de l'histoire de la police au XIX^e siècle. En revanche, et c'est caractéristique du régime, Napoléon III réalise complètement cette dynamique encore latente. Il est alors possible de préciser les attentes impériales, qui réinterprètent des espoirs plus anciens : il s'agit, dans le sillage de 1848, de prolonger la surveillance d'une capitale prompte à se révolter. Mais l'idée est également d'améliorer la lutte contre les criminels, et cette police doit aussi montrer, après l'Exposition universelle anglaise de 1851 qui avait vu briller le personnage du *bobby*, que la France est aussi une nation hautement civilisée. Enfin, on l'aura compris, elle est censée se faire apprécier des habitants : cela, pour faciliter l'acceptation du régime (et cette volonté de séduire est une véritable technologie de gouvernement⁶), mais également, selon une perspective propre à ce régime ambigu, pour « civiliser » une population qui apparaît encore trop remuante.

La réforme est réalisée très rapidement, en un an, et provoque un bouleversement complet du paysage de l'ordre parisien, qui passe d'une logique d'occupation de la ville à une logique d'inoculation dans les rues. Jusque-là, le système de l'ordre se fondait sur des patrouilles militaires ou policières et sur l'immixtion d'inspecteurs en civil dans la foule. Avec la réforme, les anciennes forces de l'ordre se rétractent dans les casernes, tandis que les sergents de ville, dont les effectifs passent de 900 à 3000, puis 4000 agents, deviennent vite les principaux acteurs de l'ordre quotidien. Désormais, des agents plus nombreux, « ostensibles » et isolés (sauf la nuit où ils patrouillent à deux) circulent en permanence, sur l'ensemble de l'espace urbain, au contact immédiat des Parisiens. Certes, des aménagements accompagnent ce transfert d'une forme

de police : les sergents de ville conservent leur épée, la préfecture renonce à l'idée d'une répartition équilibrée des policiers en tenue après l'annexion des communes limitrophes de 1860... Néanmoins, les principes généraux se confortent au cours des années 1860-1870, et ces modifications peuvent être lues comme des adaptations inévitables à une culture de l'ordre et à une ville qui n'est pas inerte, mais composée de dynamiques concurrentes. La nouvelle logique de l'ordre s'impose donc bien au cœur de la ville. Elle inaugure, pour longtemps, une relation inédite, dans sa fréquence comme dans ses formes, entre les Parisiens et leur police, qui modifie les manières de vivre et de s'approprier la rue.

Les agents mis en face des Parisiens présentent d'ailleurs un profil particulier. Si la plupart sont nés hors de Paris et viennent de milieux sociaux très variés, le passage par l'armée semble surtout jouer un rôle essentiel⁷. La Préfecture tâche pourtant, avec la réforme, de renforcer la dimension « policière » de l'activité. Déjà, les agents ne circulent plus en patrouille, mais désormais seuls, au cœur du monde de la rue. Par ailleurs, mis à part une série de mesure sur laquelle il n'est pas utile de s'étendre, l'institution met des numéros de collet sur l'uniforme, suivant l'usage anglais. Il s'agit d'une véritable carte d'identité policière qui est censée rappeler aux agents qu'en tant que tels, ils sont soumis au jugement des habitants. Pourtant, les agents semblent largement échapper au contrôle institutionnel. Pour faciliter l'insertion dans la ville, ils habitent longtemps dans leurs quartiers d'exercice. De plus, ils ne sont pas formés et la surveillance sur le terrain est très faible. Malgré quelques innovations mises en place, les agents ne sont au mieux contrôlés qu'une fois au cours de leur tournées. Enfin, la liste sans fin et sans ordre des missions suggère que l'agent doit intervenir dès qu'un « trouble » apparaît, la définition de ce dernier demeurant floue. Autrement dit, le degré d'« inversion hiérarchique », pour reprendre un concept de Dominique Monjardet, est très fort, et les marges de manœuvre sur le terrain, pour les agents comme les Parisiens, sont réelles (Monjardet, 1996). L'interaction nouvelle entre les policiers en tenue et les Parisiens est donc particulièrement « ouverte ».

Ces échanges se déroulent sur un temps long. Le dispositif policier « à l'anglaise », après une interruption pendant la Commune, est repris tel quel par la Troisième République, qui l'adapte à ses propres besoins et valeurs.

5. Sur la mise en place de cette image, voir notamment Berlière, 1994.

6. « Faire aimer la police, c'est faire aimer le gouvernement » aime ainsi à rappeler le ministre de l'Intérieur Adolphe Billault (1805-1863).

7. Les postes de sergents de ville sont en effet souvent réservés aux anciens militaires. La proximité des policiers avec ce monde militaire est forte, que ce soit dans l'origine, le vocabulaire (sergents de ville, officiers de paix, etc.), les valeurs proclamées d'ordre et de discipline, ou encore dans le port de l'uniforme et de l'épée.

Avec les transformations urbaines, la tendance à la professionnalisation ou l'affirmation des pouvoirs municipaux et républicains, cette « ouverture », même travaillée, se prolonge, et ces échanges et confrontations restent bien l'objet premier de cette police. Dès lors, que se joue-t-il dans ces incessantes micro-rencontres quotidiennes ? Quelles sont leurs modalités, leurs significations et leurs effets propres ?

Intérêts et usages de l'approche goffmanienne

L'étude des représentations sociales, entendue ici comme les discours les plus partagés portés sur l'action policière, peut fournir un élément de réponse en ce qu'elle permet d'approcher la manière dont sont perçus ces agents. Elle est d'autant plus évidente que ces agents ostensibles apparaissent au moment où se développe l'« ère médiatique » (Kalifa, 2001). Ce n'est pas un hasard. Ces policiers sont censés répondre directement à la méfiance ancienne vis-à-vis de la police, et ils composent ainsi une véritable police de représentation, au sens fort du terme. En croissant plusieurs médias de grande diffusion, le poids des systèmes de production et de réception étant pris en compte, il apparaît ainsi que très vite les policiers en tenue prennent une importance nouvelle dans l'imaginaire social. Un discours laudatif se développe dans les romans, caricatures, journaux, qui encense leur efficacité dans la résolution des troubles urbains. Certes, il faut tenir compte du rôle de la censure, alors très fort. Mais cette lecture se prolonge au-delà du Second Empire et elle s'accompagne tôt d'une modification de l'image noire, dans laquelle le thème de l'espion et du malfaiteur s'estompe au profit d'un agent qui semble de plus en plus brutal et pesant. Au-delà des différentes versions, la visibilité policière semble donc désormais acquise et le policier apparaît, globalement, plus puissant et efficace, que cela soit perçu de manière négative ou positive. Cela tient sans doute à l'importance nouvelle des effectifs et à leur plus grande visibilité, mais aussi à l'écho que trouve cette présence dans un désir profond de visibilité sociale, bien analysée par ailleurs (Delattre, 2000). Avec l'affirmation de l'angoisse sécuritaire ou les redéfinitions d'une image plus mécanique et routinière de la métropole parisienne, cette grille de signification s'estompe dans les années 1880. Si l'image noire reste périodiquement réactualisée et utilisée, le policier apparaît de plus en plus inefficace, et devient du même coup plus sympathique. Il finit même, sanctionnant une sorte d'intégration

8. L'outil est par ailleurs pertinent – les sociologues de la police l'ont montré – pour analyser une police d'abord préventive, dans la mesure où son action réside *a priori* dans les faits qui n'ont pas eu lieu : cf. Brodeur, 2001.

symbolique à la capitale, par devenir une figure molle, mais « typiquement parisienne ». L'ambivalence des perceptions du sergent de ville, rebaptisé gardien de la paix dès 1870, reste donc constante. Mais on observe, au-delà, un changement dans la définition sociale des agents, qui s'inscrivent dans des attentes et des mutations à plus long terme du corps social. Cette étude confère ainsi de la profondeur à cette présence et permet de préciser la spécificité des appréciations, mais elle passe malgré tout à côté de la chair des rencontres ordinaires. Rien ne garantit par ailleurs que les pratiques « par le bas » s'alignent sur l'évolution des systèmes de perceptions : si elles sont souvent liées, ces relations ne sont en rien mécaniques. La question initiale reste entière : que se passe-t-il sur le terrain ? Et comment le savoir ?

Les statistiques de l'activité, si riche pour l'analyse du travail policier, sont ici d'une faible utilité. Elles sont d'abord rendues difficiles par l'état dispersé des sources, qui empêche de dégager des séries fiables. De plus, lorsqu'on étudie de telles données, le chercheur saisit surtout des arrestations et leur qualification postérieure, effectuée par le commissaire⁸. Or, ce qui nous intéresse ici, c'est ce qui se joue en amont, c'est-à-dire avant et – l'essentiel du temps – à côté de l'arrestation, d'autant que c'est ce contact préventif qui fait la particularité de cette police.

Il semble alors pertinent de recourir à la démarche qui a fait de ces échanges, de leurs significations et enjeux son objet, à savoir la sociologie interactionniste, telle qu'elle a notamment été élaborée par Erving Goffman au cours des années 1960-1970. La réception historique française de Goffman, grâce aux travaux de Robert Castel, s'est surtout penchée sur *Asiles* et le concept « d'institution totale », ce qui a tendu à assimiler ses travaux à une dénonciation des institutions en général propre à la période (Goffman, 1968). Son champ d'étude est cependant plus vaste, et la démarche beaucoup plus ouverte, comme cela est manifeste dans les ouvrages postérieurs tels *La mise en scène de la vie quotidienne* (1973) et *Les rites d'interactions* (1974). Sa méthode consiste en effet à observer les interactions quotidiennes en face-à-face, en prêtant attention aux actions, aux paroles, mais aussi aux gestes et aux attitudes les plus discrètes, pour dégager les codes, les contraintes, les jeux et les enjeux à l'œuvre. Cette attention nous situe bien au niveau recherché de l'action quotidienne. De plus, en invitant à mettre en suspens nos catégories de jugement et à comprendre ce qui se noue ou se dénoue dans ces échanges, elle est proche de l'optique « compréhensive » ou « interprétative » qui nous intéresse ici. Enfin, elle complexifie le jeu des relations sociales, et permet de mieux comprendre ce qu'est le policier en tenue, les personnes qu'il rencontre, les systèmes d'influence à l'œuvre et la dynamique des échanges, sans prédéterminer son sens.

La difficulté n'est cependant pas levée. Le recours à des concepts et des méthodes d'analyse élaborés en plein

XX^e siècle pose toujours problème en histoire, surtout lorsqu'ils sont, comme ici, triplement distants : dans la discipline, dans l'espace et dans le temps. Les travaux de Goffman s'inscrivent en effet dans la continuité de ce que l'on a appelé *a posteriori* « l'école de Chicago » (Topalov, 2003). Ils sont imprégnés des questionnements disciplinaires, sociaux et politiques de l'Amérique des années 1960 (Chapoulie, 2001). Enfin, ils prennent principalement ce terrain pour objet d'analyse. Richard Sennett est sans doute l'un de ceux qui a dénoncé le plus fortement ce travers. Pour lui, la démarche de ce qu'il appelle l'« école de Goffman » induit *de facto* une société statique et a-historique, dans laquelle les hommes, réduits à des « conduites », sont dépourvus de chairs et d'expérience. Une perspective historique sur le temps long montre au contraire que ce type de relation sociale est le résultat d'une longue histoire, et même le symptôme, selon lui, du « malaise moderne » (Sennett, 1979). Le risque d'anachronisme lié à un effet non de source, mais de « méthode », serait donc grand : la démarche a-t-elle alors vraiment de l'intérêt pour l'étude de l'espace parisien de la seconde moitié du XIX^e siècle ?

La critique est juste, mais confond un peu, même si les deux sont parfois corrélés, la démarche et les résultats. Goffman lui-même est conscient de cette limite, et rappelle dès ses premiers ouvrages que son objet de prédilection est bien la société américaine, et qu'il est nécessaire de porter l'attention sur d'autres lieux et d'autres périodes pour en discuter les cadres et les conclusions (Goffman, 1973, I : 230-235)⁹ : sa démarche est, en quelque sorte faite pour être détournée, adaptée et utilisée, ce que sociologues, anthropologues et mêmes quelques historiens ont déjà tenté. Jean-Pierre Vernant a, par exemple, suggéré à quel point l'étude d'une société de face-à-face comme la société grecque impliquait de réviser jusqu'aux concepts les plus évidents, comme celui d'individu (Vernant, 1989). Plus récemment, utilisant explicitement la démarche goffmanienne à propos des relations entre les sexes, Arlette Farge suggérait qu'au XVIII^e siècle, contrairement au XX^e siècle, hommes et femmes vivaient « ensemble, mais peu séparés » (Farge, 2002). La démarche apparaît donc utilisable et enrichissante pour d'autres contextes et d'autres modes d'interrelations

Il faut préciser que, dans notre cas, la démarche est en outre comme imposée par l'objet. Les conditions sociales et culturelles de ce travail policier, telles qu'on les a rapidement abordées, impliquent cette lecture. Un bref retour sur l'uniforme policier permet de préciser ce point. L'arrêté de création des sergents de ville en 1829 précise en effet que les policiers doivent mettre une tenue pour ne pas déroger à leurs fonction, car leur action (ou inaction) est rendue visible aux habitants. Dans l'esprit des chefs policiers (ou au moins dans leur justification), le regard du public est donc supposé, pour cette police « visible », faire à la fois le policier et la bonne action policière. L'interprétation

renvoie sans doute à une appréhension plus générale entre la visibilité et l'ordre social, au moins parmi les élites : on peut supposer que, pour les réformateurs de la police, inoculer la visibilité policière au cœur de l'espace social suffisait *en soi*, par le simple jeu des regards et des attitudes à créer de l'« ordre ». Il concerne ainsi la population, mais aussi les agents qui, situés au bas de l'échelle préfectorale, font l'objet d'une certaine méfiance de la part de la hiérarchie. On comprend mieux d'ailleurs, dans cette acception, la longue absence de formation et le faible contrôle de l'activité extérieure. Cette disposition renvoie plus profondément à la double dimension de « l'art de l'observateur » au XIX^e siècle telle que l'a étudiée Jonathan Crary (l'observateur est lui-même soumis au principe d'observation) (Crary, 1994). Cette police en tenue est donc une police de représentation au moment où se développe l'ère médiatique et aussi une police d'interaction dans ce contexte plus profond de mutation des regards, le lien entre les deux étant sans doute fort.

La démarche interactionniste s'avère donc nécessaire. Mais nous intéresse ici le regard, l'attention au face-à-face, et non le contenu des analyses goffmaniennes. Il s'agit d'observer les rencontres et de voir de quoi elles sont faites : si les « cadres » de l'échange (mais le terme convient-il encore ?) correspondent mal à ceux dégagés pour les périodes contemporaines, alors cet écart est riche de sens. Cette dernière remarque permet au passage de préciser une autre critique récurrente. Il est souvent reproché aux analyses goffmaniennes de trop insister sur la dimension microsociologique de la vie sociale et de négliger les structurations plus larges qui l'organisent. A vrai dire, les notions de « structures » et de « système social » font partie du vocabulaire goffmanien, et les éléments macrosociaux sont présents dans l'analyse (sans quoi il n'y aurait pas de généralisation possible). Mais, vus depuis les relations en face-à-face, ces éléments paraissent en effet délités, et semblent dans un au-delà qui mérite bien une analyse. Les travaux des « continueurs » de Goffman, ou plus justement de ceux qui l'utilisent ouvertement, comme Andrew Abbott ou Aaron Cicourel, articulent toutefois aujourd'hui plus clairement les dimensions micro et macro de la vie sociale (Abbott, 1988 ; Cicourel, 2002). Ce jeu d'échelles semble acquis, même s'ils rappellent bien que le niveau des interactions, où se réalisent, se révèlent et se négocient les structures plus larges, demeure nécessaire à l'analyse¹⁰.

9. Goffman le fait d'ailleurs, à propos des îles Shetland ou de la domestique du XIX^e siècle.

10. Lire notamment, sur cette question, l'introduction de Pierre Bourdieu à Cicourel (2002). Sans doute l'est-il d'autant plus dans l'étude des espaces « publics » (le terme devant être redéfini) ou « ouverts », où l'attention aux interactions permet de plus de repérer l'influence de dynamiques étrangères aux prévisions initiales du chercheur

Reste le problème principal : comment avoir accès à ces échanges ? La sociologie interactionniste est indissociable d'une forme d'enquête particulière qui se caractérise par le travail de terrain et « l'observation *in-situ* ». Elle semble donc interdite à la recherche historique, qui est par définition connaissance indirecte, par trace, du passé. Il faut cependant se méfier du mythe de la « transparence » : l'observation de terrain n'est pas accession directe aux « faits » et Howard Becker a montré la préparation très réfléchie qu'elle implique, qui est celle de tout chercheur face à son objet (Becker, 2002)¹¹. En outre, ces chercheurs travaillent aussi sur des documents écrits, romans, autobiographies ou rapports administratifs, qui portent la trace d'échanges plus ou moins formels. La critique des sources est à vrai dire souvent insuffisante, et l'analyse moins convaincante, mais la variété des moyens d'accès semble acquise.

L'essentiel réside dans le questionnement et le traitement des sources. Les historiens ont montré depuis longtemps la richesse des archives policières et judiciaires pour l'étude de la vie ordinaire des sociétés (Farge, 1979). Or les policiers, particulièrement les sergents de ville après 1854, sont bien sûr constamment présents dans ces récits, comme témoins ou acteurs. Les dangers d'un tel matériau sont connus : les policiers ont le plus souvent la parole et les discours sont orientés en fonction de leur résolution judiciaire. Selon les critiques les plus vives, ces documents parleraient plus du fonctionnement de l'institution policière et judiciaire que de ce qu'il s'est réellement passé dans la rue. Cette limite fondamentale doit rester à l'esprit. Néanmoins, ces textes doivent être considérés pleinement. Ce sont des récits en tension, où pèsent à la fois les formulations institutionnelles, les versions des policiers, ainsi que celles des témoins et des personnes arrêtées, dont la justice exige la transcription, et qu'ils peuvent discuter ensuite. En outre, les ressources informatives changent selon la nature du document (rapport, main courante, déposition devant le juge). L'approche interactionniste permet enfin, en appelant à considérer chacun des acteurs avant l'arrestation, de dénaturer plus encore le récit, et de pointer l'attention sur des détails qui seraient jugés autrement insignifiants. Reste le rôle du hasard : selon les dossiers, il est possible par croisement des données, de reconstituer ou non ce qui a pu se passer, ou bien de saisir des bribes de discours ou d'habitudes au détour d'un témoignage.

11. Même lorsqu'elle semble directe, celle-ci est toujours médiante (selon l'angle de vue, le système de référence des acteurs et de l'observateur, ou les discours reconstruits *a posteriori*).

12. Archives de la préfecture de police, répertoire de commissariat de Belleville, 1895.

13. Sur cette définition, voir Roncayolo, 1980.

Le problème n'est pas pour autant résolu : comment s'assurer que les interactions observées sont spécifiques à la période, au lieu et à la relation étudiée ? Et d'ailleurs dans quelle mesure les cas dégagés sont-ils représentatifs de l'ensemble des échanges qui ont réellement eu lieu ? La question de la représentativité est *a priori* insoluble. Par définition, les archives judiciaires rendent surtout compte d'arrestations, c'est-à-dire d'échanges conflictuels. Le choix de sélection tend de plus à focaliser sur les groupes sociaux que l'on pourrait trop rapidement qualifier de « populaire ». Une fois les choix archivistiques effectués, il faut ainsi garder l'œil ouvert sur la variété des affaires, avoir conscience de cette situation et tâcher de faire avec. Deux gardes-fous ont néanmoins permis d'assurer un peu l'analyse. Nous connaissons d'abord certains éléments structurant la relation (organisation du service, attentes institutionnelles, représentations sociales...) : cela permet de contextualiser les échanges et de préciser, par comparaison, les analyses. Par ailleurs, nous avons procédé à une démarche quasi ethnographique consistant à considérer, dans leurs limites documentaires, chaque échange ou chaque fragment d'échange comme autant de cas. Il devenait ainsi possible de dégager certains éléments des systèmes d'influence à l'œuvre et de repérer les dynamiques propres des interactions.

La musique et l'injure

Deux exemples tirés, l'un des archives policières, l'autre des archives judiciaires, peuvent illustrer cette manière de faire. Nous les choisissons volontairement éloignés de la réforme de 1854, afin d'éprouver l'épaisseur des processus en jeu comme leurs temporalités propres. Le 19 février 1895, à « 9h $\frac{1}{2}$ du soir » relate une main courante du commissariat de Belleville¹², le gardien de la paix B. aperçoit un groupe de jeunes gens « qui stationn[ent] devant le n°6 » de la rue du Liban, et qui jouent de l'accordéon. Le gardien vient à eux et leur demande de ne pas faire de musique dans la rue. Le joueur, Edouard P., un découpeur sur métaux de 18 ans qui habite dans l'immeuble, se déplace alors dans le couloir, puis recommence à jouer. L'agent revient vers lui, mais Edouard P. lui rétorque qu'il n'a pas le droit de l'empêcher de jouer « attendu qu'il n'[est] pas dix heures du soir ». Le gardien le saisit alors pour l'emmener au poste, mais le jeune homme le frappe d'un coup de poing au visage, ce qui explique l'arrestation pour « violences et outrages envers un agent », pendant que ses amis prennent la fuite. L'affaire peut paraître banale. Elle l'est. L'analyse peut pourtant être poursuivie.

La scène se déroule à Belleville, quartier « populaire »¹³ à la forte identité territoriale – même si en 1895 il est en voie d'intégration à la ville. Edouard P., jeune ouvrier qualifié, est en outre représentatif de la composition sociale de la population (Jacquemet, 1984). L'affaire se déroule la nuit, scansion temporelle spécifique, où l'ombre et l'isolement facilite la vivacité des résistances.

23 février, P. Edouard, 18 ans, né à Paris 19^e, le [...] de [...] découpeur sur métaux demeurant 6 rue du Liban, chez ses parents. Violences et voies de fait envers un agent.

Arrêté le 19 de ce mois vers 9h½ du soir, par le gardien de la paix B. Gustave, 42 ans, du XX^e arrondissement, rue du Liban dans le couloir de la maison n°6. L'agent avait aperçu un groupe de jeunes gens qui stationnaient devant le n°6 de cette rue où ils jouaient de l'accordéon. Il les invitait à ne pas faire de musique dans la rue... P., qui jouait de l'accordéon, rentra dans le couloir de ladite maison et commençait à jouer. Il dit à l'agent B. qu'il avait le droit de jouer attendu qu'il n'était pas 10 heures du soir. Il reconnaît avoir frappé d'un coup de poing au nez l'agent B. parce que celui-ci l'avait saisi pour l'amener au poste et de lui avoir dit qu'il n'avait pas le droit de l'empêcher de jouer de l'accordéon parce qu'il n'était pas 10h du soir.

Archives de la Préfecture de police, Répertoire du commissariat de Belleville, 1895

On comprend un peu mieux l'opposition à l'agent, dont l'intervention paraît mineure. Mais l'est-elle vraiment ? Elle a lieu alors qu'il effectue sa tournée, c'est-à-dire qu'il parcourt continuellement un ensemble fixé de rues appelé îlot, auquel il est assigné. Cette marche continue et répétitive, inscrite dans la longue durée, modifie sans doute au fil du temps la nature et la signification de l'espace parcouru – elle est d'ailleurs une trace de l'intégration urbaine signalée plus haut. Cette présence n'est donc pas neutre. Le choix de l'action a également ses raisons. Comme nous l'avons vu, les missions précises de l'agent restent floues tout au long de la période, même pendant la phase de professionnalisation. L'agent n'étant de plus pas habilité à établir de procès-verbal, sa fonction consiste concrètement à empêcher tout « trouble » de perturber l'ordre urbain. C'est le commissaire de police qui, dans un second temps, fait le tri et applique la catégorie judiciaire qu'il estime adaptée. De fait, le rôle des gardiens de la paix, lorsqu'ils ne sont pas requis, consiste à instaurer une sorte d'« ordre des apparences » sensibles : autant que l'imposition de l'ordre règlementaire, qu'ils connaissent mal, il s'agit pour eux de faire de la rue une surface sensorielle fluide. Ici, la musique apparaît comme un de ces « troubles ». Sans doute faut-il évoquer, à l'appui de cette définition, un ensemble de données qui n'apparaissent pas dans la main courante : plus grande normalisation de la rue en cette fin de siècle (trottoirs, réverbères, circulation...), qui accroît l'intolérance aux bruits, attitude des personnes dans la rue à ce moment, configuration de l'immeuble qui

rend le groupe plus ou moins visible, recommandations particulières du brigadier, seuils de tolérance propres à l'agent, ou encore son humeur, à ce moment là. La définition du « problème » comme le choix de l'intervention, en ces cas, procède d'une élaboration complexe. Son intervention correspond toutefois à la logique de cet ordre des apparences. Elle va pourtant apparaître comme une intrusion. Le jeune accordéoniste fait en effet, de son côté, partie d'un groupe, qui possède ses codes et ses règles propres, même si elles sont informelles. Il constitue, pour reprendre une expression d'Arlette Farge, un « ordre de la rue » (Farge, 1979), c'est-à-dire un type de régulation et d'appropriation plus ou moins temporaire de l'espace urbain. Le gardien, « représentant de l'ordre », un autre ordre donc, apparaît de fait comme un perturbateur. Le phénomène est d'ailleurs accru par le jeu de seuil entre l'espace public et l'espace privé, parfaitement maîtrisé par le jeune homme (le couloir est par définition un lieu « intermédiaire »). Particulièrement sensible dans ce quartier, il vient renforcer le problème de l'identité territoriale. Au problème initial de tapage (apparemment) se substitue une lutte entre des appropriations spatiales concurrentes : c'est ce qu'exprime notamment l'idée que le policier n'a pas le « droit » d'intervenir. De manière courante depuis les années 1860, les habitants de Belleville reprochent d'ailleurs aux agents de « faire du désordre au lieu de faire de l'ordre ». Par rapports aux usages et aux modes de régulations, l'intrusion policière apparaît bien comme un « désordre ». La saisie du jeune homme par le policier franchit un degré supérieur. Pour lui, se faire « arrêter » signifie concrètement être « arrêté » dans le déroulement de son action, être mis hors-jeu du monde de la rue, sous le regard de ses camarades. Dans une société où l'honneur et la réputation sont des données essentielles, un tel acte n'est pas insignifiant. Le contact physique joue un rôle essentiel et explique (en partie) la réponse musclée du jeune homme. Il essaie ainsi, soit d'éviter l'arrestation, soit plus certainement de manifester clairement son opposition. Force reste cependant à l'agent, puisque Edouard P. est arrêté le soir même, conduit au violon puis le lendemain devant le commissaire. B. peut alors proposer sa version des faits, qui est transcrite par le secrétaire du commissariat et explique l'application de la catégorie « outrages et violences aux agents » mentionnées en tête de la notice. Peut-être les choses ne se sont-elles d'ailleurs pas réellement déroulées exactement comme cela ? L'intérêt des répertoires de commissariat, contrairement aux rapports policiers déposés avant la consigne, est que le prévenu peut répondre. Cela n'est pas systématique et dépend beaucoup du commissaire, et il faut parfois savoir suspendre l'analyse. Ici, il est précisé qu'Edouard P. ne nie pas les faits, ce qui garantit *a minima* le récit étudié. On voit ainsi comment on passe d'une injonction informelle à une opposition frontale, et les éléments en jeu dans le passage de l'un à l'autre : la catégorisation finale, certes essentielle, ne doit donc pas écraser l'épaisseur des échanges en amont, qui sont riches d'enseignements.

Les archives judiciaires peuvent apparaître plus riches, puisqu'elles conservent les rapports des policiers, les procès-verbaux des commissaires, et les dépositions et témoignages des divers protagonistes. Il est ainsi possible d'affiner l'analyse des enjeux face au juge, mais également au moment des faits. Toutefois, la sélection des affaires y est plus importante, puisque le commissaire a fait un tri : plus qu'elles ne se remplacent, moins courantes et dossiers de procédures en correctionnelles (ou en assise) se complètent.

Le 15 septembre 1895, les gardiens M. et H., du quartier des grandes carrières, expliquent dans un ordre de consigne les motifs qui les ont amenés à arrêter L., marchand des quatre saisons de 39 ans¹⁴. Alors qu'ils étaient en tournée, ils ont été requis par la Dame L., également marchande des quatre saisons, car « l'inculpé causait du scandale en insultant la requérante. » Ils l'arrêtent pour scandale et ivresse. Mais, sur le chemin du poste, L. résiste et insulte les agents, les traitants de voleurs, brutes et assassins. Ils parviennent malgré cela à le déposer au violon, puis il passe devant le commissaire le lendemain et devant le juge d'instruction le surlendemain. Le procès-verbal, puis les dépositions des gardiens et de la Dame L., confirment les faits. On observe ici un autre type d'intervention, celui de la réquisition, qui montre la plus grande diversité des échanges entre les agents et les Parisiens. Ici, le policier s'insère dans les modes de régulations ordinaires de la population, même parmi les groupes les plus fragilisés. On observe ainsi un usage social spécifique de la puissance publique que représente le policier (qui peut d'ailleurs prendre des formes beaucoup plus variées). Le poids des dispositifs législatifs apparaît également plus nettement. Depuis la loi de 1873, l'ivresse publique est interdite et devient un délit passible d'une amende. Désormais, il suffit d'avoir l'air visiblement ivre (c'est-à-dire de « causer un scandale » par sa simple attitude) pour être arrêté. Mais elle peut également être utilisée, selon les circonstances, pour appuyer une intervention effectuée pour un autre motif. Ce recours est d'autant plus fréquent que les campagnes anti-alcooliques, soulevant la hantise de la dégénérescence, s'intensifient à la fin du siècle (Nourrisson, 1990). Répondant à cette « croisade morale », la Préfecture insiste particulièrement sur ce type de délit, ce qui facilite sa mobilisation par les agents.

14. Archives de la ville de Paris, D2U6-106, dossier de procédures correctionnelles, 1895.

Surpris au milieu de son « scandale », le marchand des quatre saisons, là encore, résiste et insulte les agents. Ces injures peuvent également être analysées, car elles ne sont pas lancées au hasard. Si le terme est couramment utilisé, traiter un agent de « voleur » renvoie, de manière assez claire, à l'image vidocquienne de l'agent trouble, à la fois homme de l'ordre et malfaiteur. Il s'agit d'une image ancienne et profondément ancrée dans l'espace social de la capitale. Son usage montre d'ailleurs comment, dans la rue, les stéréotypes obéissent à une autre temporalité que celle des médias de grande diffusion, puisque cette idée tend à s'affaïsser dans les lieux communs qu'elles véhiculent et entretiennent. La seconde insulte renvoie également à l'image noire héritée du XIX^e siècle, mais elle est en ce sens plus adaptée, puisqu'au moment où le policier apparaît de plus en plus mou et sympathique dans l'imaginaire social, le thème de la brute et de l'assassin se renouvelle périodiquement, notamment au moment des répressions de manifestations. Ce sont donc des termes, qui, lancés dans la réaction, font sens. Ils permettent d'inverser un peu les rôles, le temps de l'intervention, en faisant du policier l'agresseur, et de la personne arrêtée la victime. Le sens de l'arrestation est ainsi partiellement altéré ou modifié. Certes, lancées dans un moment de forte tension, les significations de ces insultes sont sans doute plus confuses. Pour reprendre les propositions de Paul Veyne, elles ont « un peu » ce rôle-là (Veyne, 1996). Il est néanmoins bien perçu par les policiers, qui ont soin de les recenser dans leurs rapports (et peut-être de les « clarifier »). L'exemple montre ici comment les stéréotypes peuvent, dans l'interaction, devenir de véritables acteurs sociaux. Répétés plusieurs fois pendant le service, sans qu'ils soient forcément crus, ces discours apparaissent comme des éléments à part entière du travail policier. Devant le commissaire, L. nie les insultes, puis devant le juge d'instruction, face à l'insistance de la Dame L. qui est présente à chaque fois, il explique avoir été « excité par l'agent ». D'une certaine manière cette réponse corrobore le récit des agents (qu'ils confirment à chacune des « étapes » qu'ils connaissent bien), tout en rappelant que ceux-ci peuvent, par leur attitude, avoir facilité le déroulement des faits, sans que l'on puisse aller plus avant. Au cours de l'enquête, il apparaît enfin que l'homme possède un casier judiciaire, et qu'il a déjà été condamné pour vol et outrages aux agents : cette nouvelle identité, révélée par le tribunal, renforce alors la condamnation finale.

Des systèmes sociaux « en miniature » et en mouvement

Ces deux cas mettent ainsi au jour plusieurs des enjeux dans ces échanges, qui se croisent ou se complètent. Les interactions entre policiers en tenue et Parisiens apparaissent ainsi comme de véritables « systèmes sociaux en miniature » (Goffman, 1973, t. 1 : 11-24), dans lesquels pèsent tout à la fois la Préfecture de police, les normes sociales partagées, les lieux communs, les

choix du policier et le monde de la rue. Cette approche dynamique permet d'ailleurs d'analyser ces derniers sous un autre jour et de préciser les constats effectués plus haut (le monde de la rue apparaît plus dense et varié, la connaissance policière des interactions réelle, etc.). L'essentiel est surtout que cette tension soit à l'œuvre dans chacun de ces échanges, sans que l'issue ne soit décidée à l'avance.

Certes, les exemples retenus ci-dessus induisent des filtres : comme nous l'avons évoqué plus haut, ils ne concernent que les groupes que l'on pourrait qualifier de « populaires » (ce terme devant d'ailleurs être précisé au vu de la diversité des situations) et rendent surtout compte d'oppositions où le policier a le dernier mot. Pourtant, les situations présentées dans les sources sont beaucoup plus variées : les policiers peuvent se contenter d'injonctions ou renoncer à intervenir face à une foule, des arrangements peuvent apparaître dans les sources et les échanges peuvent être enfin beaucoup moins conflictuels. On peut même, au détour d'un témoignage, repérer des relations d'interconnaissance ou des habitudes prises. Pour saisir ces tensions multiples, nous avons étudié systématiquement, tous les cinq ans, les répertoires de police de trois quartiers différents, trente dossiers de procédures en correctionnelles et autant en assise, sans présélectionner de situations ou de délits type. La méthode a consisté à dégager ainsi les éléments saillants dans chaque cas ou morceau de cas, puis à les articuler ou à les confronter entre eux. Dans cette perspective, les cas récurrents ont alors autant d'importance que les cas négatifs (en contradiction avec les précédents) ou les cas exceptionnels (faible présence dans les archives ne signifiant pas faible présence dans la pratique). En procédant par ajustement constants, il devient ainsi possible d'affiner ou de redéfinir les hypothèses élaborées. La démarche demeure fragile, mais ce « réseau de cas », pour reprendre les propositions de Pierre Livet (Livet, 2005)¹⁵, a sa cohérence comme outil d'analyse. Il permet de cette manière de pénétrer au cœur de ces échanges, d'éprouver la diversité des situations, mais également de repérer des cohérences et, sur un temps long, des inflexions.

La référence au droit mobilisée par Edouard P. dans le premier cas étudié en est ainsi un exemple. Elle fait son apparition, dans la plupart des sources et pour tous les groupes sociaux, vers le milieu des années 1880. Ce recours s'inscrit dans une pratique plus ancienne : comme l'ont montré plusieurs travaux portant sur la fin du XVIII^e et le premier XIX^e siècle, les groupes « populaires » sont habitués depuis longtemps à mobiliser ces références, au moment des revendications collectives ou face aux tribunaux (Thompson, 1971 ; Cohen, 2004 ; Jarrige, 2007). La nouveauté, ici, est double : il s'agit du droit codifié et unifié tel qu'il se reconfigure au XIX^e siècle, et il est utilisé à un niveau beaucoup plus fin et quotidien de la vie sociale. Il exprime ainsi la diffusion du droit dans l'espace social, qui fait l'objet de réappropriations. Certes, Edouard P. finit par frapper le

policier, retrouvant un type d'opposition plus ancien et éprouvé : en un échange, il mobilise en fait plusieurs des modes de résistance hérités, rappelant qu'à ce niveau des pratiques, les évolutions se font par à coup, par brèches, dans un ensemble beaucoup plus contrasté. L'approche interactionniste permet ainsi bien de dégager les négociations constantes qui composent l'ordre urbain de la seconde moitié du XIX^e siècle, mais aussi de saisir, dans leur complexité et au plus près des pratiques, l'historicité de ces interrelations. Il n'est pas le lieu d'exposer ici les résultats, mais on observe ainsi une lente institutionnalisation de l'échange, intégrée par le bas, même s'il reste marqué par des oppositions. Articulée avec les autres approches, chacune montrant un aspect qui échappe aux autres, cette démarche permet d'apprécier des mutations de fond du corps social et de discuter par exemple, à partir des résultats, certaines des analyses de Michel Foucault sur la disciplinarisation (Foucault, 1975) ou de Norbert Elias sur le processus de civilisation (Elias, 1975) – certes dans le cadre spécifique de l'espace parisien de la seconde moitié du XIX^e siècle.

Quentin Deluermoz
qdeluerm@club-internet.fr

Bibliographie

- Abbott A. (1988), *The System of Profession*, Chicago, CUP.
- Balandier G. (1974), *Anthropologie politique*, Paris, PUF.
- Becker H. (2002), *Les ficelles du métier*, Paris, La Découverte.
- Berlière J.-M. (1994), « Images de policiers en France. Deux siècles de phantasmes », *Jahrbuch für Europäische Verwaltungsgeschichte (JEV)*, 6, 125-148.
- Brodeur J.-P. (2001), « La police de proximité aux Etats-Unis : les incompatibilités des pratiques policières », *Informations sociales*, n° 92, 106-118.
- Chapoulie J.-M. (2001), *La tradition sociologique de Chicago, 1892-1961*, Paris, Seuil.
- Cicourel A. (2002), *Le raisonnement médical*, Paris, Seuil.

15. Sur les enjeux épistémologiques de cette « pensée », lire également l'introduction de Jacques Revel et Jean-Claude Passeron, 2005.

- Cohen D. (2004), *Le Peuple: de l'Autre au différent. La construction des identités individuelles et collectives des classes populaires au XVIII^e siècle*, thèse sous la dir. d'A. Farge, Paris, Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Crary J. (1994), *L'art de l'observateur, vision et modernité au XIX^e siècle*, Paris, J. Chambon.
- Delattre S. (2000), *Les douze heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel.
- Deluermoz Q. (2006), *Les policiers en tenue dans l'espace parisien (1854-1913) : la construction d'un ordre public*, thèse sous la dir. de D. Kalifa, Université Paris I.
- Elias N. (1975), *La Dynamique de l'Occident*, Paris, Pocket.
- Elias N. (1975), *La Civilisation des mœurs*, Paris, Pocket.
- Farge A. (1979), *Vivre dans la rue à Paris au XVIII^e siècle*, Paris, Seuil.
- Farge A. (2002), « L'attrait entre les sexes d'Erving Goffman au XVIII^e siècle », *Socio-anthropologie*, n°11, [En ligne], mis en ligne le 15 novembre 2003. URL: <http://socioanthropologie.revues.org/document136.html>.
- Foucault M. (1975), *Surveiller et punir*, Paris, Gallimard.
- Goffman E. (1968), *Asiles. Etudes sur la condition sociale des malades mentaux et autres reclus*, Paris, Minuit (présentation, index et notes de Robert Castel).
- Goffman E. (1973), *La mise en scène de la vie quotidienne*, T. 1 et 2, Paris, Minuit.
- Goffman E. (1974), *Les rites d'interactions*, Paris, Minuit.
- Jacquemet G. (1984), *Belleville au XIX^e siècle, du faubourg à la ville*, Paris, EHESS.
- Jarrige F. (2007), *Au temps des « tueuses de bras ». Les bris de machines et la genèse de la société industrielle (France, Angleterre, Belgique, 1780-1860)*, thèse sous la dir. de C. Charle, Université Paris I.
- Kalifa D. (2001), *La culture de masse en France, 1860-1930*, Paris, La Découverte.
- Lepetit B. (dir., 1995), *Les formes de l'expérience. Une autre histoire sociale*, Paris, Albin Michel.
- Livet P. (2005), « Les différentes formes de pensées par cas », in Revel J., Passeron J.-C. (dir.), *Penser par cas*, Paris, EHESS, 229-254.
- Loriga S. (1991), *Soldats. Un laboratoire disciplinaire : l'armée piémontaise au XVIII^e siècle*, Paris, Mentha.
- Monjardet D. (1996), *Ce que fait la police. Sociologie de la force publique*, Paris, La Découverte.
- Noiriel G. (2001), *Etat, nation et immigration en France. Vers une histoire du pouvoir*, Paris, Belin.
- Nourrisson D. (1990), *Le buveur au XIX^e siècle*, Paris, Albin Michel.
- Revel J., Passeron J.-C. (dir., 2005), *Penser par cas*, Paris, EHESS.
- Revel J. (2006), « L'institution et le social » (1993), *Un parcours critique*, Paris, Galaade, 85-110.
- Ricœur P. (2000), *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Paris, Seuil.
- Ronciolo M. (1980), « La production de la ville », in Duby G., Agulhon M. (dir.), *La ville de l'âge industriel. Histoire de la France urbaine*, t. 4, Paris, Seuil, 72-155.
- Sennett R. (1979), *Les tyrannies de l'intimité*, Paris, Seuil, 1979.
- Thompson E.P. (1971), « The Moral Economy of the English Crowd in the Eighteenth Century », *Past and Present*, n° 51, 76-136.
- Topalov C. (2003), « Ecrire l'histoire des sociologues de Chicago », *Genèses*, n°51, 2003, 147-159.
- Vernant J.-P. (1989), *L'individu, la mort, l'amour*, Paris, Seuil.
- Veyne P. (1996), « L'interprétation et l'interprète. A propos des choses de la religion », in « Interpréter, surinterpréter », *Enquête*, n°3, 214-272.